



AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ !

Ce feuillet d'information est un outil pratique conçu pour aider les intervenant·e·s de première ligne à soutenir les client·e·s ayant des besoins juridiques.

L'information contenue dans ce feuillet est de nature générale et peut ne pas s'appliquer à la situation de chaque client·e ni refléter la façon dont tous les professionnel·le·s du droit exercent leur pratique. Il ne remplace pas les conseils juridiques fournis par un·e professionnel·le du droit titulaire d'un permis.

Le contenu de ce feuillet reflète la loi et les ressources disponibles au moment de sa dernière mise à jour. Comme l'information juridique peut changer, veuillez faire preuve de prudence et vérifier s'il y a eu des développements récents lorsque c'est approprié.

Si vous êtes un·e intervenant·e de première ligne dans la région d'Ottawa et avez des questions au sujet de l'information contenue dans cette ressource, veuillez nous contacter à info@connectingottawa.com.

FAIRE PROGRESSER L'ACCÈS À LA JUSTICE

LES HONORAIRES JURIDIQUES : COMMENT LES AVOCATS ET LES PARAJURISTES FACTURENT LEURS CLIENTS

Mise à jour : juin 2025

Cette ressource donne un aperçu général des façons dont certains avocats et parajuristes en Ontario peuvent facturer leurs services. Veuillez noter qu'il s'agit d'un guide général - l'information ne s'applique pas nécessairement à tous les représentants juridiques que vos clients pourraient rencontrer. Avec ces renseignements, vous pouvez aider vos clients à comprendre ce à quoi ressemblent des pratiques de facturation justes et transparentes.

HONORAIRES JURIDIQUES

Comment un avocat ou un parajuriste peut-il facturer un client ?

Taux horaires

- Le client paie pour chaque heure de travail que le représentant juridique consacre à son dossier.
- Les taux varient selon l'expérience du représentant juridique et la complexité du dossier.

Honoraires fixes

- Le client paie un montant déterminé pour un service juridique précis, du début à la fin.
- Cette méthode est courante pour des dossiers simples, comme la rédaction d'un testament ou une demande de visa de visiteur.

Honoraires conditionnels (contingence)

- Le client ne paie pas d'honoraires juridiques à l'avance. Le représentant juridique prend un pourcentage des dommages-intérêts ou du montant accordé si le client gagne/règle son dossier.
- Les représentants juridiques n'ont pas le droit de facturer des honoraires conditionnels dans les causes criminelles ou de droit de la famille.

Débours

- Les débours sont des frais additionnels que le client doit payer en plus des honoraires juridiques, par exemple : frais de demande, frais de dépôt à la cour, photocopies, services de messagerie, ainsi que les frais d'interprétation et de traduction de documents.
- Le représentant juridique doit expliquer au client, et indiquer dans la convention d'honoraires, les débours prévus.

Qu'est-ce qu'un frais de retenue ?

Le « frais de retenue »

- Un frais de retenue est un dépôt initial qu'un client peut devoir payer pour réserver les services d'un représentant juridique.
- Pour des services juridiques plus coûteux, les représentants juridiques demandent souvent un frais de retenue représentant, par exemple, de la moitié aux deux tiers du coût total estimé, le reste étant payé en versements mensuels.
- Si un client paie un frais de retenue pour du travail qui n'a pas encore été effectué, l'argent doit être conservé dans un compte bancaire distinct, appelé « compte en fidéicommiss », et non dans le compte d'entreprise du représentant juridique.
- Le représentant juridique ne peut retirer des fonds du compte en fidéicommiss qu'à mesure qu'ils sont gagnés par le travail juridique effectué ou pour couvrir les dépenses liées au client.

Autres points à retenir

- Les représentants juridiques doivent remettre un reçu au client pour chaque paiement reçu.
- Tous les services juridiques en Ontario sont assujettis à une taxe de 13 %.
- La plupart des représentants juridiques acceptent les paiements en argent comptant, virement Interac, chèque, transfert bancaire, etc.